



*Socialement responsable*

# FÉDÉRATION C.F.T.C.

## Chimie Mines Textile Energie

**Secteur Mines**

Freyming-Merlebach, le 7 décembre 2020

### **Compte rendu du CA de l'ANGDM du 26 novembre 2020**

Le 26 novembre, du fait de la conjoncture de confinement, le CA de l'ANGDM s'est tenu uniquement en visio.

Le Président ouvre la séance et refait l'historique de la période COVID depuis le dernier CA à ce jour. Ce bilan sera débattu au cours de notre réunion.

Il remercie l'ensemble des composantes du personnel et des fédérations pour leur disponibilité tout au long du confinement et espère que prochainement nos réunions pourront se tenir en présentiel.

Il souhaite la bienvenue à M. Laurent BERGEOT qui a été nommé par décret du 4 novembre, Directeur général de l'Agence.

#### **Le Directeur général :**

Il informe le conseil qu'il est heureux d'avoir été nommé à la tête de l'Agence. Il regrette de ne pas pouvoir rencontrer en présentiel l'ensemble des agents et des organisations syndicales ; à ce jour, les contacts ont été établis en visio (Fédé/CODIR/CSE etc.).

Il a prévu de faire une présentation plus importante avant la fin de l'année avec le personnel. Sa mission est de suivre les objectifs du COP.

Plusieurs chantiers sont devant lui : budget, logement, services à nos ayants droit etc. En priorité, il a mis un groupe de travail interne sur l'ASS avec l'objectif de mise à plat détaillée, suivi et pilotage. A suivre...

La CFTC a pris acte de la nomination, elle lui a souhaité la bienvenue dans cette belle mission qui est de garantir les acquis des mineurs jusqu'au dernier ayant droit. Elle lui a rappelé que devant nous, de gros challenges sont à relever.

- ASS avec plusieurs années budgétaires difficiles et en plus une année COVID qui rendra l'atterrissage 2020 très difficile.
- Une réflexion sur le besoin et l'évolution de l'ASS dans les années à venir.
- L'évolution réglementaire pour nos ayants droit.
- L'évolution des logements en tenant compte du vieillissement du personnel.
- Etc.

La CFTC lui a également rappelé qu'elle est un syndicat de dialogue et qu'elle jugera en fonction des actes. De même, elle a demandé une rencontre dès que la conjoncture le permettra.

## **Approbation du PV du 3 novembre :**

Reportés au prochain CA.

## **Présentation des travaux de la COPRAD :**

Plusieurs points ont été abordés.

## **Plans sociaux du Nord :**

Coke de Drocourt : il reste 32 agents en fin de droits Pôle emploi.

Agglonord : un agent en activité à l'ANGDM et un en fin de droits Pôle emploi.

## **Suivi des prestations :**

Effectifs actifs gérés au 1<sup>er</sup> octobre :

43 Agents           =>12 en CET  
                          =>4 détachés ANGDM  
                          =>3 détachés MDPA  
                          =>24 détachés BRGM

CCFC => 12 agents

L'effectif global géré par l'ANGDM est de 92 201 ayants droit répartis de la façon suivante :

Ouvrants droit 44 138

Conjoints survivants 48 063

Au niveau national, la moyenne d'âge est :

Ouvrants droit 77 ans

Conjoints survivants 85 ans

## **En avantage servi :**

87247 bénéficiaires d'une prestation chauffage :

73 382 en espèces

1 527 en collectif

12 338 en capitalisation

75 % des prestations servies concerne le charbon

6 % la potasse

19 % autres substances (ardoisières, uranium, personnel ASS etc.)

80 039 bénéficiaires d'une prestation logement :

52 273 AD => espèces

19 822 AD => nature

6 944 AD => capitalisation

79 % des prestations servies concernent le charbon

15 % autres substances

6 % la potasse

4 032 agents bénéficiaires d'un dispositif de préretraite :

2 911 en raccordement

290 en RA

831 prestations particulières (Mineurs convertis, EON etc.)

## **Bilan COVID :**

Le nombre de décès depuis le début de l'année nous a été présenté ainsi que le calcul du taux de fonte qui en résulte. La comparaison avec le taux de fonte annuel des deux années précédentes fait apparaître une surmortalité pour 2020 (effet COVID) qui reste néanmoins modérée.

## **CASC :**

La commission a pris acte des résultats 2020 et a validé les orientations 2021. Celles-ci sont sur les mêmes bases.

Au regard de la crise sanitaire, certaines activités de proximité n'ont pas pu se tenir. De même que les festivités prévues pour la fin de l'année ont été annulées, notamment les fêtes de Sainte-Barbe.

Dans ce contexte, la commission à l'unanimité a validé, à titre exceptionnel, le report au sein des enveloppes régionales, les dotations accordées et non utilisées en 2020 sur l'exercice 2021.

Il appartiendra aux membres des commissions territoriales d'établir la nouvelle répartition pour les activités de proximité de l'année 2021.

La CFTC a émis un avis favorable.

## **1 % Fonds social :**

La commission a pris acte des résultats 2020 et de l'évolution du fonds sur les 5 ans à venir.

Au regard des fonds disponibles, la commission a décidé de l'augmentation des aides, à savoir :

400 € pour un enfant scolarisé de -18 ans

600 € pour un enfant scolarisé de +18 ans

## **Réglementation :**

Une revendication soutenue par la CFTC depuis longtemps, à savoir qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre un nouveau dispositif de gestion des dossiers d'ouverture de droit à la retraite complémentaire sera mis en place.

- Le bénéficiaire, futur retraité
- L'agence
- Les 2 CICAS dédiés à la gestion des mineurs
- Le groupe Malakoff Humanis avec la centralisation sur l'établissement de Garges Sarcelles, de l'instruction et la liquidation des droits.

Ce nouveau dispositif devrait fluidifier le traitement des dossiers, de permettre aux différentes parties d'avoir un interlocuteur et permettre le paiement des retraites complémentaires dans des délais raisonnables. A suivre...

## **Logement :**

Le point a été fait sur le logement. On constate que les prises de baux sur les foyers logements montent fortement en puissance.

Cependant, la CFTC a émis de fortes réserves sur la démarche qui sera prochainement engagée auprès des bénéficiaires qui occupent des logements de grande dypologie.

La CFTC a rappelé à la Direction qu'en aucun cas, il pourrait y avoir libération du logement imposé. A suivre...

### **Bourse des mines :**

Le CA a validé à l'unanimité la revalorisation de 0,4 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier comme le prévoit le protocole.

La CFTC a rappelé son souhait de travailler l'évolution du dispositif (interrogation de nouvelles études éligibles). A suivre...

### **Présentation des travaux CNASS-FNASS :**

Il nous a été fait un point très détaillé COVID.

- Campagne d'appel
- Campagne courrier
- Annulation jusqu'à la fin de l'année de l'ensemble des excursions, séjours, action collective. Une étude est lancée pour mener une action en audio conférence.

Le point des décès a été fait (voir la COPRAD).

### **Point FNAS :**

Une étude a été effectuée sur la possibilité d'une augmentation des barèmes pour les cautions.

Après un débat, à l'unanimité, il a été décidé la suppression des tranches de revenus et la mise en place d'une participation forfaitaire de 900 € à compter du 01/01/2021 pour l'ensemble des barèmes actuels.

### **Point ASS :**

#### **Politique vacances**

Il nous a été présenté le projet d'orientation vacances 2022/2025.

Les partenariats avec VTF et Génération voyages prennent fin en 2021. Le nouveau projet prévoit :

- Attention particulière aux bénéficiaires les plus fragiles
- La recherche de proximité des lieux de séjour du domicile des vacanciers
- Une prise en charge plus importante en transport collectif
- Des réductions de durées de séjours
- Centre de Saint-Gildas, poursuite des séjours thématiques (clin d'œil, bien-être, festival de danse et séjour PMR)
- Recondution du partenariat avec l'ANCV et la mise en place de séjour intergénérationnel
- Poursuite des partenariats locaux (Louvre-Lens, médiation culturelle etc.)
- Maintien des activités de proximité etc.

La CFTC émet un avis favorable à ce projet qui répond à plusieurs de ses revendications qu'elle a défendues depuis des années. Cependant, elle déplore que sur le volet « rompre l'isolement » peu de propositions concrètes ont été faites.

La CFTC continuera à se battre sur le sujet pour le faire évoluer.

De même, elle a demandé à la Direction et aux tutelles que, suite à l'année exceptionnelle que l'on vient de vivre, il faut mettre en place des mesures exceptionnelles pour nos ayants droit et demande qu'un geste soit fait auprès des personnes les plus isolées en ces fêtes de fin d'année. De même, elle a demandé que les budgets vacances non utilisés suite au COVID soient reportés à l'année prochaine.

### **Exécution budgétaire ASS**

La situation budgétaire ASS au 31 octobre 2020 est de 75 % de la prévision. Le 2.2b (40 % réalisation) ATMP (41 %) ont fortement été impliqués par l'effet COVID.

La prévision d'atterrissage en fin d'année 2020 laisse apparaître une sous exécution budgétaire de 1 800 000 € au 31.12.2020.

La politique vacances laisse apparaître une sous exécution de 522 618 €.

Pour la CFTC, l'année 2020 ne permet pas d'avoir une lisibilité claire des besoins ASS de nos ayants droit (Rappel : plusieurs mesures ont été prises en matière de diminution des prestations, pédicure, etc.).

Elle demande le report intégral des budgets non utilisés majorés d'une aide exceptionnelle pour obligation COVID (nettoyage, matériel de sécurité, achat ordinateurs, paiement de prestations non servies à la demande du gouvernement, etc.) comme cela a été fait dans d'autres organismes.

Une véritable étude de référence budgétaire.

La DSS nous informe qu'un arbitrage devrait être rendu cette semaine sur le paiement des aides ménagères pas servies au 2<sup>e</sup> confinement (comme ce fut le cas au premier), si cette décision était confirmée, la prévision de la sous-consommation budgétaire serait beaucoup plus basse que celle présentée. A suivre...

### **Budget initial 2021**

Le budget présenté est au service d'une stratégie définie par le COP.

- Assurer la qualité des prestations au service du vieillissement de la population.
- Améliorer la performance de l'Agence en s'appuyant notamment sur le numérique.
- Adapter l'organisation de l'Agence.
- Stricte respect des enveloppes de la COG.
- Un niveau de trésorerie qui nécessitera un pilotage très fin.

### **Prévision des dépenses 2021**

Programme 174 et ASS.

Dépense globale 321,7 M€.

90 % du budget est consacré au programme 174 (logement, CCFC, raccordement, etc.) et 10% ASS.

### **Effectifs**

Programme 174 => 125 ETP

ASS => 150 ETP

Plus de 50 % du budget du programme 174 est consacré au logement nature et espèces 1/3 au chauffage le reste est consacré au paiement des actifs, pré retraités, licenciés 48 et 52 etc.

### Concernant l'ASS

Environ 90 % sont consacrés aux prestations individuelles, le restant est utilisé dans l'ordre :

- Politique vacances
- Actions collectives
- Dépenses conventionnelles

Le budget est en baisse de 2,8 % par rapport à 2020.

Pour boucler le budget 2021, un prélèvement de 13 M€ sera pris sur les disponibilités.

La trésorerie devrait être d'environ 5 M€ fin 2021.

La CFTC considère que :

- La sous consommation 2020 doit être intégralement intégrée dans le budget 2021.
- Le solde de trésorerie fin décembre correspond à peine à une semaine d'avance, ce qui n'est jamais arrivé par le passé. L'ANGDM avait des mois d'avance, ce qui nous présage un mois de décembre difficile (l'Etat s'est engagé à suivre ça de très près et fera le cas échéant un virement dit d'urgence). La CFTC se dit très inquiète de cette situation.
- Aucune mesure de compensation n'a été prise suite au COVID.
- Aucune mesure de compensation n'a été prise concernant les licenciés de 48 et 52 sur le budget 2020. Ces deux mesures ont fortement diminué la trésorerie de l'agence.
- Pour améliorer les performances de l'agence, le tout numérique ne peut pas être la seule solution du fait de l'âge de nos ayants droit. La CFTC a rappelé que le numérique ne remplacera jamais les contacts humains (ASS et Permanences).

### Vote sur le budget 2021

13 votants  
Prise Acte 5  
Contre 1  
Pour 7

### **Contrôle interne budgétaire :**

Il nous a été fait une présentation sur le contrôle interne budgétaire qui a pour objet de maîtriser les risques afférents à la poursuite des objectifs et de la soutenabilité de la programmation et son exécution.

Il est prévu de mettre en place des contrôles plus proches de nos prestataires (CAN / affiliés, associations d'aides à domicile, etc.) pour mieux finaliser nos dépenses, mettre en place des alertes de risques détectées pour lancer des actions rapides de réajustement.

Le Président informe le conseil que :

- Un contrôle budgétaire interne existe au sein de l'agence sous la responsabilité du DG.
- Il est prévu un cabinet d'audit sous la responsabilité de l'Etat (à ce jour, toujours pas de réunion programmée), cet engagement a été pris par le DSS ; annonce faite au CA de la CAN.

Il rappelle que :

- L'ASS individuel est transféré à l'ANGDM

- L'ASS collective est à la CAN
- Le circuit financier de l'ASS transite par la CAN
- La COG se fait entre Etat/CAN/le CA
- Le CA de l'ANGDM doit se positionner en amont sur le volet ASS
- Il réunira un CA extraordinaire sur le sujet pour élaborer le projet ASS, il n'exclut pas de réunir un séminaire avant l'été sur le sujet en tenant compte de l'étude « bien vieillir.

Le Président de la CAN est favorable à cette initiative. Une rencontre avec le nouveau Directeur est prévue prochainement, ce point sera abordé. L'ensemble des administrateurs ont émis un avis favorable, la CFTC a pris acte.

### **Approbation du marché des transports :**

Il nous a été présenté le marché des transports pour une durée d'un an pour organiser les séjours vacances 2021.

56 transports seront organisés découpés en 5 régions (pour mémoire, 51 transports étaient prévus en 2020).

Pour acheminer les bénéficiaires vers les différents centres de vacances (Saint-Gildas, Sainte-Maxime, Bandol, Biarritz) par bus ou train.

A l'unanimité, le CA a validé le marché.

### **Calendrier 2021 :**

Le CA a validé le calendrier 2021 :

COPRAD => 16 février, 15 juin, 14 septembre, 16 novembre

CNASS => 18 février, 17 juin, 16 septembre, 17 novembre

CA + CRC => 11 mars, 1<sup>er</sup> juillet, 30 septembre, 30 novembre.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Raphaël MARGHERITA  
Administrateur

*A l'aube de la nouvelle année, je vous présente nos meilleurs vœux à vous et vos proches.*